



Gouvernance foncière et intensification du multi-usage de l'espace. Le cas de la fenêtre camerounaise du lac Tchad

Charline Rangé

► To cite this version:

Charline Rangé. Gouvernance foncière et intensification du multi-usage de l'espace. Le cas de la fenêtre camerounaise du lac Tchad. *Economie Rurale*, 2016, 353-354, pp.45-63. 10.4000/economierurale.4919 . hal-01870585

HAL Id: hal-01870585

<https://hal.science/hal-01870585>

Submitted on 19 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gouvernance foncière et intensification du multi-usage de l'espace

Le cas de la fenêtre camerounaise du lac Tchad

Charline RANGÉ • UMR Prodig, Agroparistech, Paris
c.range@apdra.org

Vaste zone humide sahélienne transfrontalière, le lac Tchad concentre des ressources riches et diverses mais très variables. Dans sa partie camerounaise, l'intensification du mode d'exploitation basé sur la décrue et le multi-usage de l'espace a conduit à une forte densification démographique et à l'exportation d'importants surplus vivriers. Elle a été favorisée par une gouvernance foncière flexible et égalitaire dont l'émergence se comprend dans la situation de frontière interne de la récente colonisation halio-agro-pastorale. Mais les interventions des pouvoirs supra-locaux à travers les politiques de démocratisation et de maintien de l'intégrité territoriale déstabilisent les coordinations entre acteurs organisant le partage de l'usage de l'espace et remettent en cause les processus d'intensification et de densification démographique.

MOTS-CLÉS : *multi-usage de l'espace, intensification, gouvernance foncière, frontière interne, lac Tchad*

Resources governance and intensification of space multi-use. The case of the cameroonian part of lake Chad

Lake Chad is a wide border sahelian wetland wich concentrates rich and various but highly variable resources. In his cameroonian part, the intensification of the receding flood spaces multi-use has led to strong population densification and to signifiant food surplus exports. It has been permitted by the flexible and egalitarian resources governance born in the situation of internal frontier of the recent halio-agropastoral colonization. But the supra-local power interventions through democratization and territorial integrity policies destabilize actors coordinations organizing the sharing of the space use and the intensification and population densification process. (JEL : Q15).

KEYWORDS: *space multi-use; intensification; resources governance; internal frontier, lake Chad*

Dans les grandes zones humides sahé-liennes – delta intérieur du Niger et vallée du fleuve Sénégal –, le multi-usage de l'espace a été analysé comme un équilibre complexe entre les hommes et leur environnement, véritable « écologie politique [des] territoire[s] » (Boutillier et Schmitz, 1987) qui puise ses racines dans l'histoire longue du peuplement et des pouvoirs. Le partage de l'usage de l'espace entre activités y a longtemps fait l'objet de régulations sophistiquées tandis que les appartenances ethnico-lignagères ou statutaires justifiaient l'existence de

droits exclusifs sur les ressources définis dans le temps et dans l'espace (Gallais, 1984 ; Barrière et Barrière, 2002 ; Fay, 1994, 1999 ; Boutillier et Schmitz, 1987 ; Seck *et al.*, 2009). Les mêmes auteurs ont montré comment, dans la seconde moitié du XX^e siècle, la monétarisation de la ressource associée à l'essor du marché, les innovations techniques, l'intensification des mobilités halieutiques et pastorales, les sécheresses et enfin les interventions des États dans le foncier, ont mis à mal les anciennes régulations coutumières et mis en concurrence les différentes territorialités

historiques, avec pour conséquence la multiplication des conflits violents. Ce système complexe de régulation foncière¹ s'est ainsi avéré fragile, et les systèmes productifs basés sur la décrue et le multi-usage de l'espace n'ont pu s'adapter à ces bouleversements, en particulier à partir des années 1970-1980. Dans ces conditions, les aménagements de grands périmètres irrigués, au bilan économique et social pourtant médiocre, ont été analysés comme un moyen de juguler la crise des systèmes productifs anciens reposant sur la décrue (Magrin, 2013 ; Bélières *et al.*, 2013).

Le lac Tchad, autre grande zone humide sahélienne partagée entre le Tchad, le Nigeria, le Niger et le Cameroun, défie ce cadre d'analyse. La forte variabilité hydro-climatique, inter-annuelle et décennale, ne s'y est pas posée en obstacle à la croissance de la population et de la production. Grâce à l'association de l'agriculture de décrue, de l'élevage mobile et de la pêche, cette région exportait d'importants surplus vivriers vers les marchés urbains du Sud-Nigeria et des métropoles de l'arrière-pays, Maiduguri (Nigeria) et N'Djamena (Tchad) (Magrin *et al.*, 2014), jusqu'à ce que les massacres perpétrés par les groupes rattachés à Boko Haram ne mettent récemment un point d'arrêt à ce dynamisme économique. Quasi espace vierge dans les années 1940, l'essor démographique et économique du Lac² ne remonte qu'au milieu du XX^e siècle quand

le développement des infrastructures de transport et des marchés urbains du Sud-Nigeria a impulsé un véritable « boom de la pêche », attirant des migrants aux origines géographiques et culturelles très diverses. Dans les années 1970-1980, à l'époque des sécheresses sahéliennes, la baisse du niveau du lac a découvert de vastes terres de décrue qui furent le lieu d'une colonisation agro-pastorale d'ampleur. Aujourd'hui, les rives du lac sont devenues des régions densément peuplées³ et cosmopolites (Seignobos, 2015).

Définitivement, la crise du multi-usage de l'espace dans les grandes zones humides sahéliennes a épargné le lac Tchad. Dans le delta intérieur du Niger et la vallée du fleuve Sénégal, cette crise ne peut se comprendre indépendamment des évolutions de la gouvernance foncière, c'est-à-dire à la fois l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du foncier et la régulation foncière entendue comme la manière dont les règles sont créées, transformées et supprimées (Lavigne Delville et Hochet, 2005). Dès lors, quels ont été les formes et le contenu de la gouvernance foncière qui a accompagné la densification démographique et l'intensification du mode d'exploitation basé sur la décrue, le multi-usage de l'espace et les mobilités humaines et pastorales ? La poursuite des processus d'intensification est-elle compatible avec le multi-usage de l'espace et les mobilités ? Si oui, quels sont les rôles de l'articulation des différents niveaux de gouvernance foncière dans la durabilité de ces processus ? C'est à ces questions que cet article se propose de répondre en les abordant par la fenêtre camerounaise du lac Tchad.

Après avoir explicité notre approche et notre matériel empirique, puis présenté la

1. La complexité des droits sur les ressources tient au fait qu'ils mettent en jeu différentes sphères de la vie sociale (le pouvoir, la richesse, les identités et le discours de légitimation sociale) ; que coexiste sur un même espace une multiplicité d'usages du sol par une multiplicité d'acteurs ayant des droits différenciés ; enfin au fait que les institutions et modes de régulation s'accroissent au fil de l'histoire multipliant les registres de légitimation dans l'accès aux ressources (Mathieu, 1996).

2. Nous écrivons « Lac » pour faire référence à l'ensemble constitué par les eaux, les îles, les marécages et la bande de terre aujourd'hui asséchée mais qui était inondée dans les décennies 1950 et 1960.

3. La population résidant au Lac ou dans son arrière-pays proche a récemment été estimée à 2 000 000 d'habitants pour une surface moyenne du Lac de 8 000 km² sur les deux dernières décennies (Magrin, 2015).

région étudiée, nous caractérisons dans la première partie la gouvernance foncière mise en place lors de la colonisation hali-agro-pastorale de la frontière interne, cette dernière notion désignant, au sens de Kopytoff (1987), les phénomènes de mobilités opérant aux marges des entités socio-politiques déjà constituées (Chauveau *et al.*, 2004). Nous montrons, dans une deuxième partie, comment la flexibilité et l'égalitarisme des principes et pratiques foncières issus de la situation de frontière interne a permis l'intensification du mode d'exploitation et la densification démographique. Enfin, dans une dernière partie, nous soulignons comment la conflictualisation des pouvoirs locaux, concomitante à l'entrée du territoire lacustre sur les scènes politiques nationales et sous-régionales, déstabilise ces processus en créant de l'incertitude foncière.

Cadre théorique et géographique de l'étude

1. Approche, sources et méthodes

Trois corpus conceptuels complémentaires ont été mobilisés pour appréhender les relations entre dynamiques agraires, territoriales et foncières. Le concept de système agraire permet de saisir la complexité d'une réalité agraire en l'envisageant dans ses multiples dimensions (écologiques, techniques, socio-économiques) (Cochet, 2011). Il met en relation le mode d'exploitation des différents écosystèmes et les rapports sociaux réglant l'accès aux ressources productives (travail, capital, ressources naturelles) et aux marchés, de l'échelle de la parcelle à celle de la petite région en passant par celle de l'exploitation agricole (Cochet, 2011). Le territoire est avant tout utilisé ici dans le sens d'espace d'un pouvoir. Le concept de faisceau de droits (Schlager *et al.*, 1992) exprime le fait qu'il n'existe pas un droit foncier mais plusieurs types de droits sur la terre et les ressources naturelles. Nous distinguerons

en particulier les droits d'usage des droits d'administration, ces derniers correspondant au pouvoir de définir les règles (ayants droit, règles d'exploitation, mécanismes de surveillance et de contrôle) et d'en assurer la mise en œuvre (Lavigne Delville et Hochet, 2005). C'est en particulier la question de l'existence d'une maîtrise foncière exclusive sur la terre et les ressources naturelles (Le Roy, 1996), c'est-à-dire le droit pour un individu ou un groupe d'accéder à la terre et aux ressources, de les exploiter, de répartir et de réglementer ces deux derniers droits, et en particulier d'exclure des tiers, qui retiendra notre attention. Nous reprendrons la distinction entre principes, normes et pratiques foncières : si le droit ouvre un champ d'action socialement légitime, il trouve sa source dans des principes et des normes : les premiers sont mobilisés dans une logique de légitimation et les secondes « disent ce qui doit être » ; la pratique, enfin, correspond à l'accès effectif à la ressource (Colin, 2004).

Le travail d'enquête de terrain, réalisé sur les rives et dans les îles camerounaises entre 2011 et 2013 sur 16 mois en cumulé, a combiné observations de paysage et de pratiques, consultation des archives préfectorales (procès-verbaux de conflits fonciers, correspondances, rapports des services de l'agriculture) et entretiens avec différents acteurs économiques et politiques. Les institutions foncières ont notamment été analysées à travers différentes études de cas de conflits fonciers (observations, entretiens, consultation d'archives), suivant en cela l'hypothèse méthodologique selon laquelle les conflits constituent de bons indicateurs du fonctionnement d'une société (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1994). Dans cette région cosmopolite, les entretiens ont été réalisés en langue véhiculaire (arabe shuwa et haoussa) avec le même interprète sur toute la durée du séjour. D'une durée très variable allant de la demi-heure à la journée, ils consistaient en conversations conduites à partir d'un canevas

d'entretien permettant, tout en respectant la dynamique propre de l'entretien, de ne pas oublier des thèmes importants (Olivier de Sardan, 1995). De nombreux entretiens ont été réalisés sur les lieux de travail (parcelles, pâturages, sites de pêche). La facilité avec laquelle les interlocuteurs ont changé de thèmes de conversation a facilité la mise en relation des éléments agro-écologiques, socio-économiques et socio-politiques. Le choix des interlocuteurs résulte d'un échantillonnage raisonné qui vise à analyser la diversité des situations et des discours sur un même sujet et constitue un moyen de triangulation (Olivier de Sardan, 1995). Il est nécessairement construit au fil de l'enquête, par « buissonnement » (de chaque entretien naissent de nouveaux interlocuteurs possibles) (Olivier de Sardan, 1995). Nous avons procédé par itération entre production et interprétation des données, l'analyse des différents cas étudiés ayant été réalisée dans une perspective holiste et comparative.

2. Le lac Tchad et sa fenêtre camerounaise Des marges dynamiques

Le mouvement de mise en valeur rapide des eaux et des vastes espaces de décrue du lac Tchad s'est réalisé en marge des politiques nationales. Il a reposé sur les exportations de vivrier marchand vers les marchés urbains, notamment vers ceux du géant nigérian. En ce sens, le lac Tchad constitue une « périphérie nationale » (Igué, 1989) : espace transfrontalier, il tire son dynamisme économique des déséquilibres économiques et réglementaires entre les pays et des marges de manœuvre offertes par l'éloignement des centres de décision nationaux. Le dynamisme de cette « intégration par le bas » contraste avec la timidité de l'intégration institutionnelle sous-régionale : la création de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) en 1964 s'interprète plus comme un moyen de se défaire de la problématique transfrontalière posée par les marges

que comme un véritable outil d'intégration sous-régionale (Issa, 2014).

Si le dynamisme économique de la pêche et des systèmes de décrue est commun à l'ensemble du Lac, ce dernier se caractérise par de fortes disparités dans les formes du multi-usage (voir Raimond *et al.*, 2014 ; Raimond et Rangé, 2015). Une zone de hauts-fonds individualise une cuvette nord et une cuvette sud : lorsque la crue est trop faible, la cuvette nord peut s'assécher en totalité alors que la cuvette sud est inondée quel que soit le niveau des eaux (*carte 1*). La fenêtre camerounaise, large seulement de 50 km pour un douzième de l'espace lacustre, bénéficie de conditions hydro-écologiques favorables : elle offre l'assurance d'une poche d'eau permanente et des espaces de décrue, quel que soit le niveau des eaux, seules changent leurs étendue et localisation. Elle joue de ce fait un rôle central dans les mobilités transfrontalières, en particulier halieutiques et pastorales, impulsées par les variations du niveau des eaux (Rangé, 2015). Relativement bien reliée aux marchés des grandes métropoles (*carte 1*), le parcellaire agricole y est dense, sans pour autant que cela ne s'oppose à la venue saisonnière d'un grand nombre de pasteurs. Deux des principaux marchés à poisson du Lac sont situés dans la fenêtre camerounaise. L'arrière-pays camerounais est le plus densément peuplé avec 100 hab./km² en 2013 (Magrin, 2015). La population résidente des rives et des îles est elle-même importante (estimée à 111 400 habitants en 2013⁴).

Ce dynamisme démographique et économique contraste avec le désintérêt de l'État camerounais pour son territoire lacustre.

4. Nous avons estimé les taux d'accroissement démographique dans les différents villages à partir d'une recension systématique dans les concessions et les avons appliqués aux données du dernier recensement général de la population et de l'habitat datant de 2005.

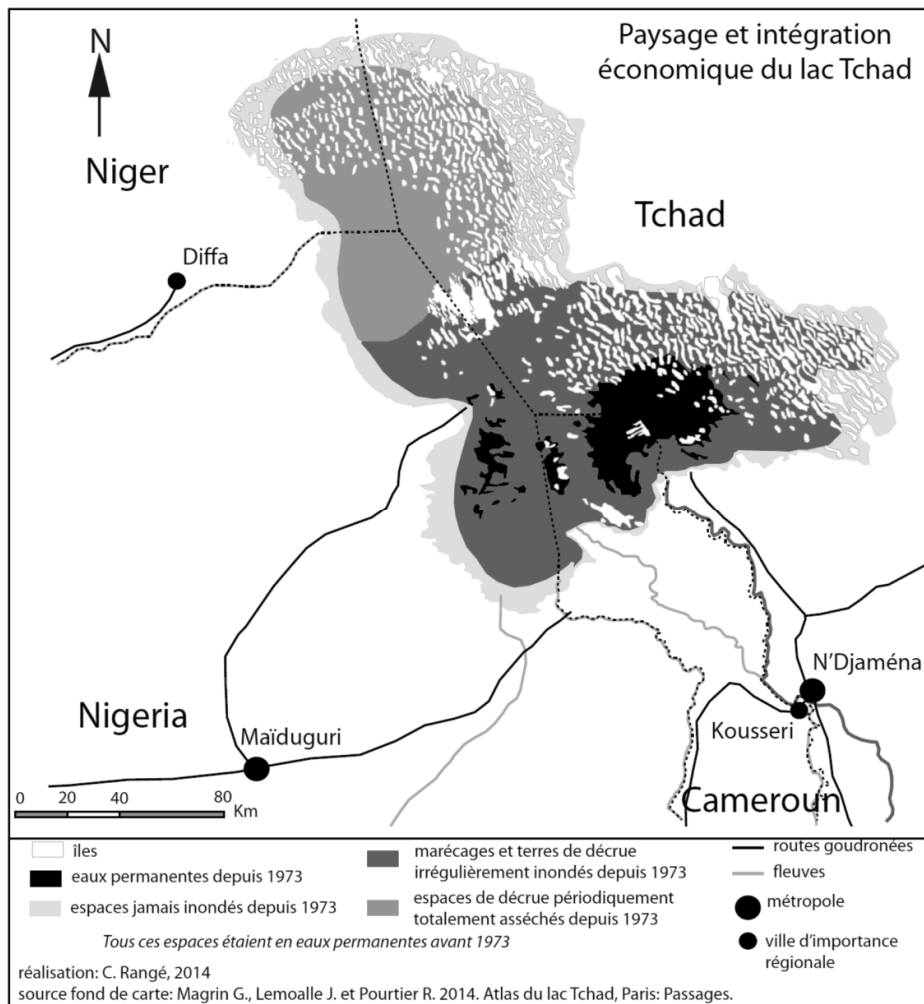
Ce dernier n'a ainsi, jusqu'à présent, pas fait l'objet de politique de développement rural. Le désintérêt de l'État pour sa fenêtre lacustre a favorisé son occupation par le Nigeria qui y a déployé son administration et ses forces armées entre 1987 et 2004. Ce n'est que depuis sa rétrocession que l'État camerounais tente d'affirmer son autorité sur son territoire lacustre.

Colonisation halio-agro-pastorale et dimension économique de la frontière de 1950 à 1980

1. Boom halieutique et migrations (1950 au début 1970)

Au milieu du XX^e siècle, le Lac était un vaste plan d'eau propice à la pêche. Les évolutions techniques et le développement

Carte 1. Paysage et intégration économique du lac Tchad en 2013



Source : Charline Rangé.

Fond de carte : Magrin et al. (dir.), Atlas du lac Tchad.

des infrastructures au Nigeria y ont impulsé le développement de la pêche. Seuls quelques villages d'agro-pasteurs arabes shuwa peuplaient les rives camerounaises quand arrivèrent les premiers pêcheurs, des Kanouri et des Haoussas originaires du Nord-Nigeria. Les eaux camerounaises du Lac constituaient alors un milieu inconnu pour les populations riveraines et celles de l'arrière-pays, Arabe Shuwa et Kotoko. Ces derniers ont rapidement rejoint les premiers pêcheurs et se sont formés à leurs côtés.

L'essor de la pêche a recomposé l'espace lacustre camerounais. Ethniquement et démographiquement d'abord : ces pêcheurs représentaient la moitié d'une population active estimée à environ 10 000 en 1964 parmi lesquels une écrasante majorité de migrants saisonniers (Verlet, 1964). L'activité s'est recentrée autour des embarcadères d'où partait le poisson fumé destiné au marché nigérian, devenus dès les années 1960 de véritables bourgs ruraux (Verlet, 1964).

À partir de 1965, la baisse du niveau des eaux a découvert de nouveaux espaces de décrue plus à l'intérieur de la cuvette lacustre. Certains campements saisonniers ont été transformés en villages permanents. Les pêcheurs fixés au Lac ont rapidement mis en culture de petites parcelles de vivrier. Mais le manque de débouchés commerciaux limitait alors l'extension des surfaces cultivées et la pêche restait l'activité dominante. Les pêcheurs étaient rejoints au Lac par quelques éleveurs de l'arrière-pays qui s'installaient avec leurs animaux dans des campements saisonniers à proximité des villages. Le berger profitait d'un bras du Lac toujours en eau pour envoyer ses animaux paître à l'écart des champs. À cette époque, la question des modalités du partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage ne se posait pas.

2. Colonisation en situation de frontière interne et égalitarisme des principes fonciers

Les migrants ont installé leurs campements de pêche, puis mis en culture les premières parcelles en dehors du contrôle des autorités. En effet, dans les années 1950, les eaux camerounaises étaient hors du contrôle aussi bien des chefs des premiers villages d'agro-pasteurs arabes shuwa que des sultans kotoko qui contrôlaient l'arrière-pays. Ces derniers ont rapidement revendiqué le contrôle sur les eaux, aménageant des débarcadères et installant des représentants dans les campements dès les années 1960. Les chefs arabes shuwa des anciens villages du Lac ont quant à eux étendu leur territoire depuis l'extérieur des rives vers l'intérieur, au fur et mesure du retrait des eaux, afin de contrôler les mises en culture sur les nouvelles terres de décrue. Ils ont installé des représentants dans la fonction de chef de village et de terre dans les villages nouvellement créés.

À condition de reconnaître l'autorité du sultan kotoko et des chefs arabes, tout individu, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale, avait accès à la terre et aux ressources naturelles dans les mêmes conditions. Dans l'agriculture, des droits d'usage étaient attribués sur les parcelles contre un tribut symbolique. Contrairement aux droits et pratiques en cours dans l'arrière-pays, aucun groupe d'éleveurs ne disposait de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages du Lac : l'accès aux pâturages était libre. L'accès aux eaux l'était également, seule la transformation du poisson faisait l'objet de prélèvements limités. L'intérêt économique des autorités était, en effet, à l'accueil du plus grand nombre de migrants, en particulier de pêcheurs haoussas et kanouri dotés de savoirs techniques et de relations sociales dans les milieux commerçants dont ne pouvaient se prévaloir les populations riveraines et de l'arrière-pays.

L'accueil des migrants est une constante dans les phases initiales de front pionnier caractérisées par la disponibilité en ressources (Tallet, 2007 ; Seignobos et Teyssier, 1997, 1998). La situation la plus courante est celle d'arrangements initiaux entre ayants droit autochtones reconnaissant des droits sur la terre aux migrants, arrangements par la suite remis en cause par les premiers, souvent violemment, lorsque les terres ne sont plus disponibles (Tallet, 2007 ; Seignobos et Teyssier, 1997, 1998). Dans les espaces nouvellement mis en valeur du Lac, la situation était différente car il n'existait pas d'ayants droit revendiquant un accès exclusif à la terre et aux ressources naturelles en vertu de leur appartenance à une communauté. Les principes du travail créateur de droit et du droit à la subsistance, pour tout individu et sa famille, constitutifs de l'économie morale des sociétés paysannes d'Afrique de l'Ouest (Chauveau, 2002), se conjuguèrent pour structurer les bases d'une société dont tous les membres partageaient une même expérience de migration et se reconnaissaient mutuellement une légitimité égale à exploiter les ressources, selon le principe du « tous étrangers, donc tous égaux »⁵. Sur la base de ce principe, et conformément à l'intérêt avant tout économique des autorités au contrôle des ressources, la fonction de support de production du foncier a primé sur la fonction politique. En ce sens, on peut parler d'une frontière interne à dimension économique.

La reconnaissance de droits d'usage équivalents sur les ressources à l'ensemble des migrants favorisa le brassage des origines géographiques et ethno-culturelles, multipliant les sources d'innovation et les

occasions d'échanges. Les savoirs et techniques agricoles et halieutiques introduits par les différents groupes se sont généralisés, conférant à l'agrosystème lacustre un caractère à la fois cosmopolite et innovant (Rangé et Abdourahamani, 2014).

3. Le tournant des années 1980 L'émergence d'une oasis agro-halio-pastorale

Dans la seconde moitié des années 1970, et plus encore dans la décennie 1980, la région du lac Tchad connut, comme l'ensemble de la bande sahélienne, une succession d'années hydriques déficitaires. Dans le même temps, la baisse exceptionnelle du niveau des eaux dégageait de vastes terres de décrue pour la culture et le pâturage. Durant toute la décennie 1980, la cuvette sud du Lac a constitué une véritable zone refuge pour les agriculteurs et éleveurs sahéliens victimes des sécheresses (voir notamment Magrin, 1996 pour la partie tchadienne ; Kirscht et Werthman, 2000 et Kolawole, 1988 pour la partie nigériane). De nombreux pêcheurs sénégalais, maliens et burkinabés ont également été contraints de gagner le Lac du fait de la crise majeure de la pêche dans les fleuves Sénégal et Niger (Seck *et al.*, 2009). Ils se sont massivement installés dans le delta du Chari, partagé entre Cameroun et Tchad. Enfin et surtout, les pêcheurs qui exploitaient jusqu'alors la cuvette nord se concentraient désormais dans la poche d'eau libre⁶ partagée entre le Cameroun et le Tchad.

En pleine période de sécheresse, les prix des produits agricoles grimpaient sous le double effet des déficits vivriers dans les campagnes et de l'exode rural qui gonflait la demande des marchés urbains. Sur les rives camerounaises elles-mêmes, un marché local du vivrier dynamique a émergé

5. Nous reprenons l'expression utilisée par Chauveau *et al.* (2004) pour caractériser les rapports fonciers dans la situation de colonisation de *no man's land* en basse Côte d'Ivoire décrite par Colin et Soro (2004), qui parlent quant à eux de la « dimension économique de la frontière ».

6. Les eaux libres correspondent aux plans d'eau permanents non végétalisés.

avec la venue d'un grand nombre de pêcheurs et éleveurs mobiles. La conjonction de la hausse exceptionnelle des prix agricoles, de la découverte de vastes surfaces de décrue et de la mise en mouvement d'une population sahélienne nombreuse a entraîné un véritable boom du vivrier agricole dans la fenêtre lacustre camerounaise. Les producteurs qui avaient pu profiter de l'amélioration des conditions de valorisation des produits agricoles sur le marché pour dégager des surplus ont trouvé de nouvelles opportunités d'investissement (dans le transport et le commerce du poisson, dans des boutiques de produits manufacturés, et dans le bétail). À côté des débarcadères ont émergé de nouveaux petits bourgs ruraux accueillant des marchés hebdomadaires.

4. Une colonisation agricole sans course à la terre

Les vastes étendues de décrue dégagées par la baisse du niveau des eaux ont rapidement été colonisées par les agriculteurs sans que la question de la disponibilité en terres ne se pose. Malgré les changements rapides qu'ont connus les pouvoirs locaux dans cette période avec l'occupation nigériane, les mêmes règles ont présidé à l'octroi de droits d'usage : les parcelles étaient allouées en échange d'une contrepartie symbolique et les parcelles abandonnées plusieurs années pouvaient être réallouées par le chef de terre. En l'absence d'ayants droit autochtones, l'accès à la terre n'était pas médiatisé par l'institution du tutorat qui voit un ayant droit autochtone octroyer un droit d'usage à un étranger dans le cadre d'un système pérennisé d'obligations liant le migrant à son tuteur (Chauveau *et al.*, 2006 ; Jacob 2007). La reconnaissance à tous, quelle que soit leur appartenance ethnique ou nationale, de droits d'usage équivalents sur l'ensemble des ressources (terre, eau, poisson, fourrage) a favorisé l'adaptation des populations lacustres aux

changements hydro-écologiques en leur permettant de se diversifier ou de se reconverter de la pêche ou l'élevage vers l'agriculture.

Dans la plupart des fronts pionniers étudiés en Afrique de l'Ouest et du Centre, on observe une course à la terre qui repose sur un double mouvement de marquage foncier et de valorisation de la rente de fertilité offerte par le précédent forestier (Tallet, 2007 ; Seignobos et Teyssier, 1997, 1998). Cette logique repose sur le fait que, dans de nombreux régimes fonciers, le défrichement marque les droits (Jean, 1975). Mais cela n'a pas été le cas dans la partie camerounaise du Lac où les agriculteurs ne défrichaient pas au-delà de leur capacité de mise en culture. Dans ce milieu, les fluctuations des eaux hypothèquent en grande partie les stratégies de marquage foncier. Par ailleurs, la fertilité des terres de décrue constitue, à l'exact opposé de la rente primaire, un capital qui se construit avec la multiplication des cycles de culture (Raimond *et al.*, 2014). Enfin, l'agriculteur n'a pas d'intérêt à ouvrir seul une nouvelle parcelle dans une vaste zone non cultivée où elle sera exposée aux dégâts des troupeaux.

5. Les territoires de pratique et la régulation du partage de l'espace

À partir des années 1980, sous l'effet de la hausse du nombre d'actifs et de troupeaux, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont commencé à se succéder au cours de l'année sur les mêmes espaces : les pêcheurs exploitaient les marécages, les éleveurs envoyaient leurs troupeaux dans les espaces de décrue pour laisser la place aux agriculteurs une fois la parcelle ressuyée et s'avancer plus à l'intérieur du Lac à l'écart des zones de culture.

Le chevauchement dans le temps des espaces halieutiques, agricoles et pastoraux a posé de manière inédite la question de la régulation du partage de l'usage de

l'espace. À partir d'une situation de libre accès pour les éleveurs se sont mises en place des règles implicites coordonnant l'accès aux ressources des différents usagers. Les éleveurs jouissaient de droits sur l'ensemble des espaces non travaillés, en particulier sur les parcelles jusqu'à leur semis et après la récolte. La définition de droits sur la ressource et non pas sur l'espace caractérise la plupart des régions d'Afrique subsaharienne où cohabitent agriculture et élevage. Le plus souvent néanmoins, les droits de prélèvement sont restreints à un groupe défini d'ayants droit et par un ensemble de règles précisant les conditions d'exercice des droits qui apportent notamment des restrictions quant aux périodes et/ou lieux de prélèvement (Lavigne Delville et Hochet, 2005). Ce n'est pas le cas ici.

Sur un même espace, la hiérarchie des droits d'usage entre agriculteurs et éleveurs changeait d'une année sur l'autre en fonction de la densité du parcellaire. Ainsi, une vaste étendue peu ou pas cultivée était considérée comme relevant du territoire pastoral : l'agriculteur n'était pas indemnisé en cas de dégât sur sa parcelle. Inversement, une étendue densément cultivée était considérée comme territoire agricole. Les parcelles distribuées par les chefs de terre étaient intégrées à des blocs de parcelles affirmant la primauté des droits agricoles dans ces espaces et laissant inversement de vastes espaces non cultivés aux éleveurs. Avec la densification du parcellaire, des couloirs à bétail ont été institués pour mener les troupeaux des campements aux zones de pâturage à travers les espaces cultivés et les autorités coutumières veillaient à leur respect.

On peut parler de territoires de pratiques, c'est-à-dire des territoires, souvent non limités, construits par les pratiques répétées d'un groupe social jouissant d'une certaine légitimité auprès des autres groupes (Gautier *et al.*, 2005). L'originalité

des territoires de pratiques des rives camerounaises tient à leur mobilité : leur localisation change d'une saison à l'autre et d'une année sur l'autre en fonction de la densité du parcellaire qui dépend elle-même de la configuration des ressources et du nombre d'actifs agricoles, en particulier de migrants agricoles saisonniers. Ce principe a été à la base de la réorganisation spatio-temporelle des activités agricoles et pastorales sous l'effet de la densification progressive du parcellaire et de l'augmentation du nombre de troupeaux.

Densification démographique et intensification du multi-usage de l'espace (milieu 1990)

1. Intensification, performances économiques et développement territorial

À partir du milieu des années 1990, la remontée du niveau des eaux a reconfiguré les conditions d'exploitations. Une partie des mobilités halieutiques et pastorales a été réorientée vers la cuvette nord qui bénéficiait à nouveau de l'arrivée régulière de la crue. Sur les rives camerounaises, la remontée du niveau du lac a au contraire réduit les espaces de décrue. Dans ces conditions, l'arrivée continue de nouveaux migrants, ajoutée au croît démographique des populations résidentes, a conduit à une rapide densification démographique. Dans le même temps, les effectifs des troupeaux ont fortement augmenté : au nombre croissant d'agro-pasteurs arabes shuwa de l'arrière-pays se sont en effet ajoutés les pasteurs peuls en provenance du Tchad qui étendaient leurs parcours aux rives camerounaises.

Pour faire face à la densification du parcellaire et du nombre de troupeaux dans les espaces de décrue, les populations ont intensifié leurs pratiques agricoles, pastorales et halieutiques. Cette intensification a bénéficié de l'amélioration des prix des produits sous le triple effet de

l'urbanisation galopante de N'Djamena, de la remontée du pouvoir d'achat des Nigériens et de la forte croissance de la demande locale (éleveurs et pêcheurs mobiles). Pour gagner des surfaces cultivables, les agriculteurs ont aménagé collectivement des digues longues de plusieurs kilomètres pour retarder l'arrivée des crues ; creusé des canaux latéraux aux parcelles pour les inonder artificiellement et investi dans des motopompes portatives et de petits forages individuels. Alors que les éleveurs n'exploitaient jusqu'alors les pâturages qu'après le retrait de l'eau, la mise en culture d'une grande partie des terres de décrue les a poussés à exploiter les pâturages encore en eaux au prix d'un travail plus important. En effet, entre deux cycles de culture, un abondant couvert herbacé se développe que les animaux valorisent depuis lors pendant l'inondation. Les éleveurs transhumants arabes shuwa de l'arrière-pays ont alors commencé à succéder aux éleveurs nomades peuls dans les marécages, chacun des deux groupes valorisant la ressource fourragère dans des niveaux d'inondation différents. Au moment de l'exondation de la parcelle, le couvert a été éliminé par les troupeaux et les agriculteurs peuvent travailler directement le sol, ce qui leur épargne le lourd travail de défriche. La succession de plusieurs troupeaux et des deux activités sur le même espace favorise, sans concurrence, la hausse parallèle des surfaces cultivées et des charges pastorales. Aux synergies techniques s'ajoutent les complémentarités spatiales, les animaux exploitant également les espaces où le retrait de l'eau est trop tardif pour être cultivés.

Cette intensification globale du mode d'exploitation a permis l'augmentation de la production vivrière. Nous avons estimé que la production de maïs et de niébe des rives camerounaises, hors delta du Chari, atteignait respectivement 50 000 t et 25 000 t, soit l'équivalent des besoins

en céréales d'environ 300 000 personnes et des besoins en protéines végétales d'environ 224 000 personnes⁷. En outre, entre 100 000 et 160 000 bovins selon les années exploitent les rives camerounaises en saison sèche et plus de 30 000 t de poisson frais sont exportées. Les volumes de vivrier agricole, de poisson, de lait et le nombre de têtes de bétail commercialisés varient d'une année sur l'autre en fonction du niveau de la crue. Les années de forte crue associée à des pluies abondantes, les surfaces cultivables sont moins étendues et les migrants agricoles saisonniers sont peu nombreux. La baisse de la production agricole est alors compensée par la hausse des volumes de poisson pêché et par des conditions plus favorables au croît des troupeaux. Dans une région parmi les plus pauvres du continent, nos estimations montrent qu'en 2013 la grande majorité des résidents du Lac camerounais bénéficiaient d'un revenu par équivalent-adulte supérieur au seuil de pauvreté (Rangé, 2016)⁸. La demande en biens et services induite par la commercialisation du vivrier marchand, le transport, le matériel de pêche, etc., a permis la croissance des bourgs ruraux et la structuration de plusieurs réseaux hiérarchisés de marchés faisant vivre une population nombreuse qui n'est plus uniquement occupée par l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Dans la fenêtre lacustre camerounaise, le renforcement des complémentarités et synergies entre activités a ainsi dégagé les

7. L'analyse systémique a permis de modéliser un nombre fini de systèmes de culture, de pêche et d'élevage et, à l'échelle de l'exploitation agricole, de systèmes de production et d'activités pour quantifier leurs résultats économiques : surface cultivée, productions, valeur ajoutée par actif, revenu agricole et extra-agricole par actif familial. Un travail de recension systématique dans les concessions a permis d'évaluer la représentativité de chacun des systèmes de production et d'activités pour passer d'une quantification à l'échelle de l'exploitation agricole à une quantification à l'échelle de la région (voir Rangé, 2016).

8. *Ibid.*

voies d'un développement territorial créateur de richesse et d'emplois.

2. Pratiques et principes fonciers favorables à la densification démographique et à l'intensification

Dans un mouvement inverse à celui de la décennie précédente, la remontée du niveau des eaux de la seconde moitié des années 1990 a induit un transfert des activités agricoles vers l'extérieur de la cuvette lacustre. Les chefs de terre ont à nouveau attribué des droits d'usage sur les parcelles. Ceux présents au Lac depuis la décennie 1970 ont récupéré leurs anciens champs en en faisant la demande auprès des chefs de terre, mais de nombreuses parcelles de décrue ont pu être allouées à de nouveaux migrants dans la mesure où beaucoup parmi les exploitants agricoles des années 1970 étaient des migrants saisonniers qui ne sont pas revenus demander leur ancienne parcelle. Le maintien actif du principe selon lequel une parcelle qui ne porte plus la marque du travail de son ancien exploitant retourne dans le patrimoine foncier géré par le chef de terre a limité la monétarisation du foncier. Cette souplesse des pratiques foncières est précieuse dans un milieu caractérisé par la variabilité des ressources, où des espaces sont alternativement ouverts et fermés à l'usage agricole, et par la mobilité des actifs agricoles.

La succession de différents groupes d'éleveurs dans un même espace, pour exploiter les ressources fourragères dans différents niveaux d'inondation, est régulée par des coordinations pratiques entre éleveurs détenant une connaissance fine de leurs pratiques pastorales respectives. Ces coordinations s'expriment dans l'espace et dans le temps par des territorialités ordonnées, c'est-à-dire que « des sites [peuvent] être exploités successivement dans le temps par des groupes différents du fait de la hiérarchie qui les lie ou de compétences permettant d'accéder à des ressources différentes du site (pâturage,

agriculture) selon le moment de l'année » (Retaillé *et al.*, 2012). Dans ces conditions, l'absence de maîtrise foncière exclusive sur les pâturages de décrue, parce qu'elle s'est accompagnée de coordinations pratiques entre éleveurs, a constitué aussi bien un facteur de densification qu'un facteur d'intensification pastorale.

La superposition et l'imbrication croissantes des espaces agricoles et pastoraux ont reposé sur l'absence de maîtrise foncière exclusive et sur l'existence de territoires de pratiques fondés sur le principe d'égalité légitimité des deux groupes d'usagers à exploiter les espaces de décrue. Ce dernier principe puise ses racines dans la simultanéité de la colonisation agricole et pastorale et dans l'absence d'hôtes autochtones. Il a été renforcé par les interactions économiques fortes et régulières entre les deux groupes d'usagers. Ainsi, à la différence des autres zones humides sahéliennes, la densification du parcellaire et des troupeaux n'a pas été source de conflits entre usagers.

Conflictualisation des pouvoirs, incertitude foncière et déstabilisation des processus d'intensification

Depuis le milieu des années 2000, les conflits à propos des ressources naturelles se font plus fréquents. Les changements majeurs intervenus depuis le milieu des années 1990 dans la configuration des pouvoirs locaux invitent à analyser la dimension politique de ces conflits.

1. Maintien de l'intégrité territoriale, démocratisation et pouvoirs locaux

Dans les années 1990, alors qu'une grande partie de l'espace lacustre était occupée par les forces militaro-administratives nigérianes, le passage d'un régime à parti unique à un régime multipartite avec instauration d'élections locales au Nigeria

s'est accompagné de la mise en place d'un système politique clientéliste qui a fait du contrôle du foncier une récompense pour les alliés politiques (Krings, 2004). Désormais, tout individu réunissant derrière lui un groupe suffisamment important et payant la somme nécessaire pouvait demander à être reconnu comme chef de quartier et de terre. Jusqu'à six chefs de quartiers et de terre, un par groupe ethnique principal, ont été reconnus dans des villages qui n'en comptaient auparavant qu'un. Si le contrôle des ressources s'est ethnicisé, un même individu continuait de cultiver des parcelles réparties sur les territoires de différents chefs de terre, au gré des fluctuations des eaux, sans rapport avec l'ethnie. Lors de la rétrocession de la région au Cameroun en 2004, l'État a opté dans un grand nombre de villages pour le statu quo en reconnaissant officiellement les chefs installés par les autorités nigérianes. Il en est résulté un affaiblissement du pouvoir coutumier. Chaque chef de terre n'étant réellement légitime qu'auprès du groupe l'ayant investi, une âpre compétition foncière s'est installée entre les chefs de terre investis avant et pendant l'occupation nigériane. Le manque de légitimité des pouvoirs coutumiers est exprimé par les exploitants dans les formules « *Au Lac, avant c'était l'eau, la terre n'appartient à personne* », ou encore « *Au Lac, la terre appartient seulement aux hokouma* [l'État et ses représentants] ».

Par ailleurs, après la rétrocession, le découpage territorial de l'administration déconcentrée a été affiné dans le souci de mieux garantir l'intégrité territoriale. Les rives camerounaises sont désormais découpées en cinq arrondissements avec autant de sous-préfets, responsables des services déconcentrés (agriculture, élevage et pêche, environnement), et de brigades de gendarmerie, amenés à jouer un rôle, d'autant plus important dans la gestion des ressources que les autorités coutumières manquent de légitimité. Dans l'exercice

de leur fonction, ces représentants compensent les faibles salaires par de nombreux prélèvements indus. Ils jouent sur le flou de leurs prérogatives pour tirer profit de l'illégalité de certaines pratiques suivant une forme de captation de rente sur la gestion des ressources naturelles qui n'est pas propre au Lac camerounais.

Avec la rétrocession du territoire lacustre, les effets des politiques de démocratisation et de décentralisation camerounaises engagées dès le début des années 1990 se sont étendus au Lac. Les maires constituent aujourd'hui un acteur majeur de la gestion des ressources et de la résolution des conflits fonciers. Élus parmi les notables locaux, ces derniers sont en réalité entièrement inféodés aux grands commerçants arabes shuwa originaires de la région qui ont su habilement instrumentaliser les premières élections pluralistes municipales de 1996 pour s'assurer le soutien politique nécessaire à leurs activités (Ahamat, 2011). Ces élites commerçantes⁹ s'appuient sur un pouvoir administratif corrompu pour prendre dans les faits le contrôle du foncier afin d'en assurer l'accès à leurs clients qui, en échange, votent pour les candidats du parti au pouvoir dont elles ont financé les campagnes électorales. Politique nationale, commerce et enjeux fonciers locaux sont ici étroitement imbriqués. Deux grands commerçants se disputent ainsi le contrôle de l'espace lacustre. L'un est un grand importateur et entrepreneur en bâtiment, l'autre est un riche commerçant transfrontalier de bétail et spéculé sur le maïs. Alliés aux chefs arabes des anciens villages du Lac,

9. Au Cameroun, le terme d'« élite » désigne une personne en capacité d'influer les jeux de pouvoir, de par son capital social ou financier. Ce terme s'applique tout aussi bien aux scènes politiques locales, régionales que nationales. Il peut s'agir de chefs et autres notables coutumiers, de commerçants, de fonctionnaires, d'intellectuels, ou encore de religieux.

ils contrôlent, via leur clientèle, le chapelet de villages qui s'étend de l'extérieur vers l'intérieur du Lac (*carte 2*). Comme l'absence de reconnaissance officielle par l'État de nombreux chefs coutumiers au Lac, l'inféodation des maires et des chefs coutumiers aux grands commerçants les délégitime.

Dans ces conditions, la territorialisation actuelle de l'espace lacustre camerounais, dont nous proposons une représentation sur la *carte 2*, s'interprète avant tout comme le résultat, temporaire, de jeux de pouvoir articulés aux enjeux nationaux associés aux politiques de démocratisation et de maintien de l'intégrité territoriale.

2. Conflits de pouvoir et déstabilisation des coordinations entre usagers

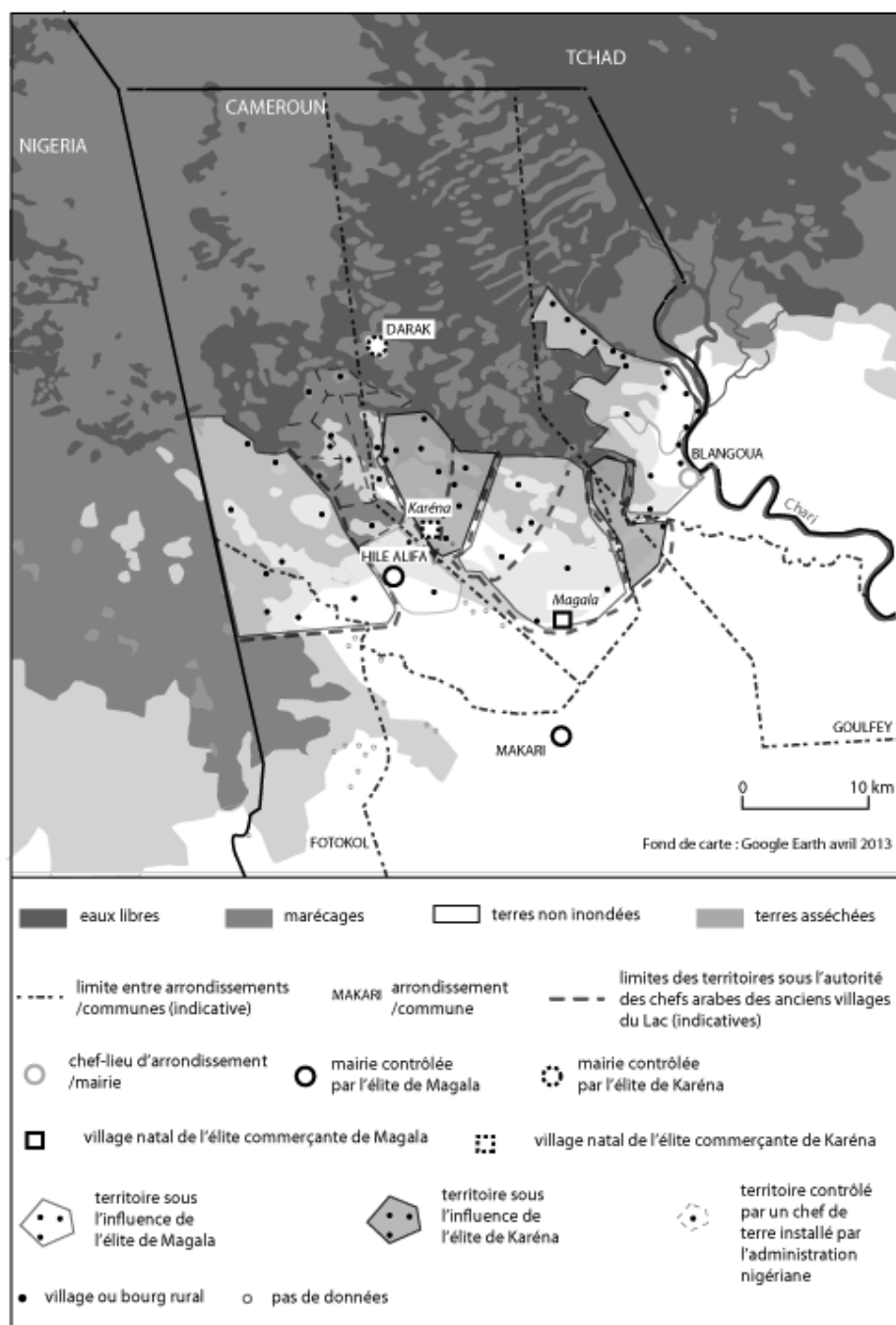
La principale stratégie des élites commerçantes pour rebattre les cartes du pouvoir à leur avantage consiste à aviver les conflits fonciers dans l'espoir que les autorités administratives leur donnent une issue favorable. Conformément à la motivation d'abord politique de ces conflits, les zones concernées sont toujours situées aux limites territoriales de deux villages contrôlés par un grand commerçant différent. Ces conflits fonciers se caractérisent par le degré de violence déployée et l'ampleur des surfaces concernées, parfois plus d'une centaine d'hectares. À chaque fois, ce sont autant de petits exploitants qui perdent leurs parcelles. Les populations lacustres camerounaises ne sont pas victimes de l'insécurité foncière qui résulte de la remise en cause des transferts de droits entre autochtones et étrangers, très répandue ailleurs dans le Nord du Cameroun et plus généralement en Afrique de l'Ouest et du Centre (Tallet, 2007 ; Chauveau *et al.*, 2006), ou de l'incertitude du contenu des droits fonciers des différents exploitants en lien avec la superposition des registres de légitimité (Fay, 1994, 1999 ; Seignobos et Teyssier, 1998). Ici, l'insécurité foncière résulte directement de l'incertitude

territoriale et des conflits de pouvoir associés à la démocratisation.

À l'initiative de grands propriétaires de bétail et d'un des deux grands commerçants, les éleveurs arabes shuwa se sont mobilisés en 2010 auprès du préfet pour retarder l'entrée des éleveurs non nationaux sur le territoire camerounais. Cet arrêté marque un tournant dans l'évolution du contenu des droits d'usage en définissant pour la première fois un groupe spécifique d'ayants droit sur les pâturages du Lac camerounais, les éleveurs nationaux. Plus que le blocage lui-même, c'est l'incertitude foncière qui constitue la principale contrainte pour les éleveurs peuls. Ces derniers craignent que ces mesures constituent un précédent qui favorise à l'avenir une remise en cause encore plus importante de leurs droits d'usage sur le territoire lacustre camerounais. Au-delà, cet arrêté remet en cause les logiques d'intensification du mode d'exploitation qui avaient jusqu'alors reposé sur les complémentarités techniques entre différentes pratiques pastorales permettant la succession, dans les mêmes espaces, de plusieurs groupes d'éleveurs exploitant les ressources dans des niveaux d'inondation différents.

L'absence de coordination entre différentes autorités et les logiques de captation de rente ont affaibli les régulations mises en place dans la décennie 1980, quand les espaces agricoles et pastoraux ont commencé à se superposer dans le temps (couloirs à bétail et droit reconnu aux éleveurs d'exploiter le fourrage de la parcelle jusqu'au semis). C'est dans les espaces où les chefs de terre manquent de légitimité et/ou sont en compétition – souvent les villages restés sous le contrôle des chefs de terre installés par l'administration nigériane – que les dérégulations sont les plus poussées. L'administration déconcentrée s'avère impuissante à y remédier tant les accusations de corruption dont elle fait l'objet retirent toute légitimité à ses décisions. Une grande confusion règne sur les

Carte 2. Territorialisation de l'espace lacustre camerounais en 2013



Source : Charline Rangé d'après enquêtes.
Fond de carte : Magrin et al. (dir.), Atlas du lac Tchad.

règles à appliquer et les acteurs légitimes pour les faire appliquer. Elle est entretenue par ceux qui disposent des ressources financières et parfois politiques pour advenir à leur fin. Selon une même logique de « gestion de la confusion » (Mathieu, 1996), les techniques de pêche les plus prédatrices, bien que prohibées, se sont généralisées dans les deux dernières décennies. Les différentes autorités et les patrons de pêche y trouvent leur intérêt au détriment des pêcheurs qui voient leurs prises diminuer, du moins en sont-ils persuadés, du fait de la prolifération de ces pratiques.

*

* *

Originalité de la fenêtre lacustre camerounaise

Le cas de la fenêtre lacustre camerounaise permet de poser en des termes nouveaux la question des communs environnementaux lorsqu'il existe un multi-usage de l'espace, celle des modèles agricoles de développement des zones humides, et donc celle des relations entre foncier et intensification des processus productifs. Les zones humides sahéliennes les plus étudiées dans la littérature, delta intérieur du Niger et vallée du fleuve Sénégal, illustrent de manière convaincante le modèle fondateur de l'économiste institutionnaliste E. Ostrom (1990) relatif aux communs environnementaux. Dans ce dernier, la gestion locale des ressources naturelles suppose l'existence de droits exclusifs sur la ressource pour un groupe d'ayants droit bien identifié et une régulation intentionnelle élaborée. Ici, et en contrepoint de ce modèle, l'absence de groupe pouvant revendiquer une maîtrise foncière exclusive sur la ressource a favorisé l'émergence de coordinations pratiques, c'est-à-dire sans organisation explicite et intentionnelle, dans l'accès et l'usage des ressources qui ont évolué pour accompagner la densification du parcellaire et des troupeaux. La

faiblesse du contrôle territorial coutumier sur l'espace apparaît ainsi ici au fondement de la dynamique du peuplement et de la capacité d'ajustement aux fluctuations du milieu.

Plus encore, l'absence de critère socio-ethnique dans l'accès au foncier, l'équilibre des rapports entre groupes d'usagers et la grande fluidité des régulations foncières ont conduit à une profonde imbrication des activités agricoles, halieutiques et pastorales dans l'espace et dans le temps ayant abouti à des performances économiques remarquables. Contrairement à l'analyse courante dans la littérature, qui voit dans le multi-usage de l'espace un équilibre fragile entre les hommes et les ressources susceptible d'être déstabilisé par l'augmentation de la pression sur les ressources, ce mode d'exploitation apparaît à même de supporter un double processus de densification démographique et d'intensification du mode d'exploitation. Cette dynamique paysanne originale reste pourtant complètement occultée dans les discours des décideurs de la sous-région qui continuent à faire de l'agriculture d'entreprise, de la simplification des écosystèmes et de la technicité des grands aménagements la réponse aux enjeux sociétaux complexes.

Des tensions se font cependant jour qui rapprochent, par certains aspects, les dynamiques foncières de cette région de celles observées ailleurs en Afrique de l'Ouest et du Centre depuis la mise en œuvre des politiques de démocratisation et de décentralisation (Mathieu, 1996). L'État camerounais s'avère incapable d'arbitrer les conflits foncières résultant de la compétition entre élites locales pour le contrôle des places de pouvoir électif tant l'emprise foncière de ces dernières constitue « l'expression d'un consensus politique nécessaire au maintien de l'État dans sa configuration actuelle » (Seignobos *et al.*, 2003). Aux conflits de pouvoir générateurs d'incertitude et d'insécurité foncière s'ajoute

la « politique du ventre » des représentants de l'État, qui favorise les comportements opportunistes. Reflétant le statut original des territoires qui se sont construits dans l'espace lacustre camerounais depuis sa colonisation dans les années 1950, différents principes et pratiques foncières coexistent aujourd'hui. D'un côté, le principe du « tous étrangers donc tous égaux » fonde l'absence de critère socio-ethnique dans l'accès au foncier et les coordinations foncières entre usagers qui rendent possibles les processus d'intensification agricole (au sens large, élevage et pêche compris) et l'intégration croissante des activités dans l'espace et dans le temps. De l'autre, la place prise par les représentants de l'État et les grands commerçants associés à la politique nationale dans les arènes foncières locales permet aux individus et groupes les mieux placés dans les rapports de force de chercher à s'accaparer l'usage de l'espace à travers la création de groupes d'ayants droit et la spécialisation de l'usage de l'espace. Ce faisant, ils déstabilisent les processus de densification démographique et d'intensification engagés.

Plus que sur les ressources elles-mêmes, les conflits portent sur les règles et les pouvoirs à appliquer, signe que la configuration des rapports de pouvoir conditionne

la manière dont les sociétés répondent à la rareté relative de la ressource. Parce qu'elles constituent elles aussi d'anciennes frontières internes, les rives nigériennes et sud-tchadiennes présentent de ce point de vue certaines proximités avec les rives camerounaises. Mais, de part et d'autre des fleuves frontières, les interventions différenciées des pouvoirs nationaux ont conduit à des évolutions contrastées des pouvoirs locaux (Rangé et Amadou, 2015 ; Amadou *et al.*, 2014), empêchant toute généralisation et mettant en exergue le rôle déterminant des modalités politiques d'intégration des anciennes marges territoriales dans les dynamiques foncières et productives.

D'un pôle d'attraction migratoire et d'exportation de vivriers, le lac Tchad s'est mué en sanctuaire de rebelles depuis la recrudescence du phénomène Boko Haram dans la sous-région. Les formes que revêtira l'action publique dans la région, permise par les probables flux d'aide en contexte post-conflit, seront aussi déterminantes demain qu'elles sont aujourd'hui incertaines. Les États riverains sauront-ils reconnaître l'exceptionnelle dynamique socio-économique locale et renforcer les régulations foncières qui la rendent possible ? ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ahamat H. (2011). *Les problèmes fonciers entre Arabes Choa du Logone et Chari au Cameroun (1953-2010)*. Mémoire de M2, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré, 240 p.
- Amadou B., Magrin G., Raimond C., Rangé C. (2014). Régulations locales de l'accès aux ressources et articulation des pouvoirs. In J. Lemoalle, G. Magrin (dir.), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*, Marseille, IRD, pp. 476-501.
- Barrière O., Barrière C. (2002). *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*. Paris, IRD Éditions, 476 p.
- Bélières J.-F., Jamin J.-Y., Seck S. M., Tonneau J.-P., Adamczewski A., Le Gal P.-Y. (2013). Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? *Cahier Agriculture*, n° 22, pp. 61-66.

- Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P. (1994). *ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques*. Bulletin de l'APAD 7 [en ligne].
- Boutillier J.-L., Schmitz J. (1987). Gestion traditionnelle des terres (système de décrue / système pluvial) et transition vers l'irrigation : le cas de la vallée du Sénégal. *Cahiers des sciences humaines*, vol. 23, n° 3-4, pp. 533-554.
- Chauveau J.-P. (2002). L'institution du tutorat entre autochtones et migrants et sa dynamique. L'économie morale paysanne, l'État, les rapports interethniques et la définition des droits fonciers en pays gban (CI). *Land rights and the politics of belonging in West Africa, colloque à Frankfurt*, 3-5 octobre 2002, 28 p.
- Chauveau J.-P., Jacob J.-P., Le Meur J.-Y. (2004). L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du sud. *Autrepart*, n° 30, pp. 3-23.
- Cochet H. (2011). *L'agriculture comparée*. Versailles, Quae, 159 p.
- Colin J.-P. (2004). Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive. *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, n° 2, pp. 55-67.
- Colin J.-P., Soro D. (2004). Lorsque le Far East n'était pas le Far West. La dynamique de l'appropriation foncière dans un ancien 'no man's land' de basse Côte d'Ivoire. *Autrepart*, n° 30, pp. 45-62.
- Fay C. (1994). Organisation sociale et culturelle de la production de la pêche : morphologies et grandes mutations. In J. Quensièrè (dir.), *La pêche dans le delta central du Niger*, Paris, Karthala et Orstom, pp. 191-207.
- Fay C. (1999). Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali). In A. Bourgeot (dir.) *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, pp. 115-136.
- Gallais J. (1984). *Hommes du Sahel : espaces-temps et pouvoirs*. Paris, Flammarion, 289 p.
- Gautier D., Ankogui-Mpoko G.-F., Réounodji F., Njoya A., Seignobos C. (2005). Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale. *L'Espace géographique*, vol. 3, n° 5, pp. 223-236.
- Igué O. J. (1989). Le développement des périphéries nationales en Afrique. In B. Antheaume, C. Blanc-Pamard, J.-L. Chaléard, A. Dubresson, V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal, *Tropiques, lieux et liens*, Paris, ORSTOM, pp. 594-605.
- Issa S. (2014). Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation. In J. Lemoalle, G. Magrin (dir.), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*, Marseille, IRD, pp. 581-598.
- Jacob J.-P. (2007). *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye, Burkina Faso*. Paris, IRD Éditions, 281 p.
- Jean S. (1975). *Les jachères en Afrique tropicale. Interprétation technique et foncière*. Paris, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, 168 p.
- Kirscht H., Werthmann K. (2000). Twenty years later. Migration, inter-ethnic relations and land rights in new settlements in Burkina Faso and Nigeria. *Berichte des Sonderforschungsbereichs*, vol. 268, n° 14, pp. 467-472.
- Kolawole A. (1988). Cultivation of the floor of the Lake Chad: a response to environmental hazard in Eastern Borno, Nigeria. *The Geographical Journal*, vol. 154, n° 2, pp. 243-250.
- Kopytoff I. (1987). *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*. Bloomington, Indiana University Press, 288 p.
- Krings M. (2004). Farming the Frontier. Hausa Migrants and the Politics of Belonging on the Former Lake Floor of Lake Chad (Nigeria). In M. Krings, E. Platte (dir.), *Living with the Lake*, Köln, Köppe, pp. 268-290.
- Lavigne Delville P., Hochet P. (2005). *Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'Ouest, rapport final de la recherche*. Paris, GRET/CLAIMS/AFD, 183 p.
- Lemoalle J., Magrin G. (dir.) (2014). *Le développement du lac Tchad : situation actuelle*

- et futurs possibles. Expertise collégiale.* Marseille, IRD, 215 p.
- Le Roy E. (1996). La théorie des maîtrises foncières. In E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand (dir.), *La sécurisation de la terre en Afrique Noire. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, pp. 59-76.
- Magrin G. (1996). Crise climatique et mutations de l'agriculture : l'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari. *Annales de géographie*, n° 592, pp. 620-644.
- Magrin G. (2013). *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*. Paris, Publications de la Sorbonne, 424 p.
- Magrin G. (2015). Démographie du lac Tchad. Incertitude, croissance différenciée et prospective. In G. Magrin, J. Lemoalle, R. Pourtier, *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages, pp. 74-77.
- Magrin G., Lemoalle J., Raimond C. (2014). Les futurs du lac Tchad : réflexions prospectives, en guise de conclusion. In J. Lemoalle, G. Magrin (dir.), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*, Marseille, IRD, pp. 600-638.
- Magrin G., Lemoalle J., Pourtier R. (2015). *Atlas du lac Tchad*. Paris, Passages, 225 p.
- Mathieu P. (1996). La sécurisation foncière entre compromis et conflits : un processus politique ? In P. Mathieu, P.-J. Laurent, J.-C. Wilame (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique, Cahiers africains*, n° 23-24, Paris, CEDAF/L'Harmattan, pp. 26-44.
- Olivier de Sardan J.-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête*, n° 1, pp. 71-109.
- Ostrom E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press, 280 p.
- Raimond C., Rangé C., Réounodji F. (2014). Le dynamisme des agricultures au Lac. In J. Lemoalle, G. Magrin (dir.), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*, Marseille, IRD, pp. 254-311.
- Raimond C., Rangé C. (2015). Les systèmes d'activité des populations riveraines. In G. Magrin, R. Pourtier, J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages/République du Tchad, IRD, pp. 120-123.
- Rangé C. (2015). Variations lacustres et mobilités humaines. De la résilience à la performance. In G. Magrin, R. Pourtier, J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages/République du Tchad, IRD, pp. 78-80.
- Rangé C. (2016). *Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise*. Thèse de doctorat de géographie, Agroparistech, 671 p.
- Rangé C., Abdourahamani M. (2014). Le lac Tchad, un agrosystème cosmopolite centré sur l'innovation. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 265, pp. 43-66.
- Rangé C., Amadou B. (2015). La gouvernance locale des ressources naturelles. Un besoin de légitimation des autorités et des territoires. In G. Magrin, R. Pourtier, J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages/République du Tchad, IRD, pp. 150-152.
- Retaillé D., Walther O., Pissot O. (2012). Espace, temps, mobilité : cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne. Papier soumis à la revue *Mappemonde* [en ligne], 28 p.
- Schlager E., Ostrom E. (1992). Property Rights Regimes and Natural Resources: a conceptual analysis. *Land Economics*, vol. 68, n° 3, pp. 249-62.
- Seck S. M., Lericollais A., Magrin G. (2009). L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Logique nationale, crises et coopération entre les États riverains. In J.-P. Raison, G. Magrin (dir.), *Des fleuves entre conflits et compromis. Essais d'hydropolitique africaine*, Paris, Karthala, pp. 31-76.
- Seignobos C. (2015). Les populations du lac Tchad. Un patchwork ethnique complexe et mouvant. In G. Magrin, R. Pourtier, J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages/République du Tchad, IRD, pp. 70-73.

- Seignobos C., Teyssier A. (1997). *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun*. Observatoire du foncier 1, 51 p.
- Seignobos C., Teyssier A. (1998). *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun*. Observatoire du foncier 2, 52 p.
- Seignobos C., Teyssier A., Hamadou O. (2003). Entre pratiques et textes, expériences de médiation foncière dans le nord-Cameroun. *Land reform, bulletin de la FAO*, pp. 90-102.
- Tallet B. (2007). *À l'arrière des fronts pionniers : recompositions territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso et le sud du Veracruz (Mexique)*. Thèse de doctorat. Paris, Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1, 271 p.
- Verlet M. (1964). *Aspects humains de la pêche au lac Tchad. Étude socio-économique*. Paris, CCFT, 3 tomes, 334 p.

